

COMITÉ SYNDICAL

Du Lundi 27 avril 2026 à 17h30

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril 2026 à 17h30, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur Christian PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice : 130 titulaires et 92 suppléants

Présents : 104

Pouvoirs : 18

Votants : 91

Convocation établie et affichée le :

16 avril 2026

Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 65

Mme Marie-Joseph DE PERETTI, Mme Josiane CHAMBODIE, M. Jean-Louis LASCAUX, Mme Hélène LACROIX, M. Alain DOUSSEAU, M. Olivier BONNICHON, M. Philippe DELARUE, M. Jean-Luc SOUQUIERES, M. Christian PRADAYROL, Mme Valérie TAURISSON, Mme Sandrine MARTIN, M. Joël GROSTIN, M. Richard GRIFFOUILLE, M. Jean PONCHARAL, Mme Laurence VEYSSIERE, Mme Catherine GABRIEL ; M. Jean-Gabriel SAUTOUR, M. Guy ROQUES, M. Thierry KURKOWSKI, M. Jean-Marie VALADE, M. Serge ARNAUD, M. Guillaume PELISSIER, M. Philippe GILET, M. Jean-Marc BRUT, Mme Aurélie GRAISSAGUEL, M. Gérard COFFY, M. Jean-François CHEVREUIL, M. Christian CHATRAS, M. Philippe TILLET, M. Lionel AUMATRE, Mme Pascale BOISSIERAS, Mme Sylvie VILLEBONNET, M. Georges CHIANO DI LOMBO, M. Régis LESCURE, M. Stéphane SERRE, M. Victor SANCHEZ, M. Walter MAMMOLA, M. Alain RIGOUX, Mme Isabelle DAVID, M. Philippe CHABRIER, Mme Monique SERRE, M. Philippe VIDAU, M. Jean-Pierre LABORIE, M. Maxence COUSIN, Mme Sandrine LABROUSSE, M. Francis BORDAS, M. Didier MARSALEIX, M. Guillaume MASSONI, Mme Julie ROBERINI, Mme Nelly DUFFAUT, M. Nicolas JAUBERT, Mme Marie LAPACHERIE, M. Stéphane BIRYCKI, M. Didier HAUSER, Mme Sonia CHOUZENOUX-PINET, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Jean-Louis BEAUVIEUX, Mme Corinne BOUSQUET, Mme Monique MAS, M. Jacques LACOMBE, M. Michel LACHAMBRE, Mme Cylvy NEPLE, M. Patrick DELORT, M. Frederic PRODEL, M. Jean-Claude REYNAUD.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 8

M. André ALRIVIE, M. Pascal MARÇAIS, Mme Marie-Françoise GERMANE, M. Jean-Jacques VAILLANT, M. Jérémie SOURIE, Mme Françoise CHAPOULIE, M. Christian PERNOT, M. Michel RAYNAL

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 18

M. Frédéric SOULIER, M. VEGA TOC, Mme PIANEZZA, M. DARTHO, M. LONGUEVILLE, M. GILLET, M. MARCOS, M. BARNABE, Mme MOURIGAL LAROCHE, M. LEROUX, Mme MOURIGAL, M. FAURE, Mme BONNEVAL, M. NOYER, M. TARBARD, M. CROUZEL, M. POMMIER, M. LABORIE, M. Noël CROUZEL

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : 20

M. Alain CHALANGEAS, M. Michel ZULBERTY, M. Michel DA CUNHA, Mme Marie FINDELING, Mme Agnès MASSONNIER, M. Arthur GOUDEAUX, M. Jean-Pierre BEYLIE, M. Michel PEYRAMAURE, M. Bernard LAROCHE, M. Franck FOURNIER, M. Jean-François LABORIE, Mme Katia SERVAES, M. Guy LARUE, M. Remy DANIEL, M. Laurent DUPUY, Mme Fabienne KRUPKA, M. Denis VIGNERON, M. Gilbert ANTIGNAC, M. Jean-Michel DESCHAMP, M. Maxime NICOLAU.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 11

Mme Isabelle PEINEAU, M. Pascal BRUYERE, M. Jérôme COUTURIER, Mme Béatrice SOUM, Mme Michele FEIX, Mme Danielle RAGEAU, Mme Sylvie CHAMBEAUDIE, M. Vincent KELLER, Mme Corinne JOLLET, M. Sylvain TRONCHE, Mme Catherine CHADELAUD.

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Alain RIGOUX pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT

RAPPORTEUR : Philippe VIDAU, 2^{ème} vice-président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article R5212-1 ;

Vu le Code général des impôts, article 197 ; article 204-0 bis ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;

Vu la loi de finances de la Sécurité Sociale pour 2013 n°2012.1509 du 29 décembre 2012 (article 18) relative à l'affiliation des titulaires de mandats locaux au régime général de la sécurité sociale (JO du 31.12.12) ;

Vu le décret n°2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L5211-12 du CGCT et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L5721-8 du même code (JO du 29 juin 2004) ;

Vu le décret n°2010-761 du 7 juillet 2010 portant majoration à compter du 1er juillet 2010 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation (JO du 08/07/2010) ;

Vu le décret n°2013-362 du 26 avril 2013 élargissant la couverture sociale des élus locaux (JO du 28/04/2013) ;

Vu la circulaire du 14 mai 1993 relative à l'application de la retenue à la source sur les indemnités de fonction perçues par les titulaires de mandats locaux (JO du 28 mai 1993) ;

Vu la circulaire interministérielle N°DSS/SB/DGCL/2013/193 du 14 mai 2013 relative à l'affiliation au régime de Sécurité Sociale des titulaires de mandats locaux ainsi qu'à l'assujettissement des indemnités de fonction qui leur sont versées.

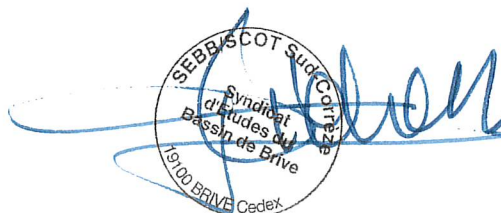
Vu l'article 42 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite NOTRe, rendue applicable par la loi n° 2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes.

Compte tenu de la strate de population du SEBB, syndicat mixte fermé, le Président peut prétendre à une indemnité calculée sur la base de 35.44 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Il a été proposé au Comité syndical :

- d'accorder au Président 50 % du montant de l'indemnité à laquelle il peut prétendre
- de verser mensuellement cette indemnité
- de prévoir les crédits nécessaires au budget.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Le 2^{ème} vice-président,
Philippe VIDAU